



20 septembre 2013

(13-5005)

Page: 1/2

Conseil du commerce des services

Original: anglais

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE VII:4 DE L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES

La notification ci-après de la délégation de la République du Monténégro, datée du 10 septembre 2013, est distribuée aux membres du Conseil du commerce des services.

1 MEMBRE NOTIFIANT

Monténégro.

2 NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE

Article VII, paragraphe 4, de l'Accord général sur le commerce des services.

3 DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR/DURÉE

Loi sur les compétences professionnelles nationales (Journal officiel du Monténégro n° 80/08), qui concerne la reconnaissance des certificats étrangers, publiée le 26 décembre 2008 et entrée en vigueur le 3 janvier 2009.

4 ORGANISME RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA MESURE

Ministère du travail et des affaires sociales.

5 DESCRIPTION DE LA MESURE

Procédure de reconnaissance des certificats d'acquisition de compétences étrangers conformément à la Loi sur les compétences professionnelles nationales.

Les critères de reconnaissance des certificats d'acquisition de compétences étrangers sont les suivants:

- 1) système de certification dans le pays où le certificat a été délivré;
- 2) droits accordés dans le pays où le certificat étranger a été délivré, en ce qui concerne le travail ou la formation complémentaire, au moyen d'un système de certificats, ou la formation professionnelle;
- 3) autres circonstances pertinentes pour la reconnaissance des certificats étrangers (le fait que le certificat étranger est déjà délivré dans un autre pays, etc.).

Conformément à l'article 13 de cette loi, la reconnaissance des certificats d'acquisition de compétences étrangers relève du Ministère du travail et des affaires sociales.

6 MEMBRES SPÉCIFIQUEMENT AFFECTÉS, LE CAS ÉCHÉANT

Aucun.

7 LE TEXTE PEUT ÊTRE OBTENU AUPRÈS DE

Ministère du travail et des affaires sociales – Département du marché du travail et de l'emploi
Point de contact officiel: Mme Senka Vukčević
Tél.: (+382) 20 482-461; 20 234-260
Fax: (+382) 20 482-460

Au titre de l'article III:4 de l'AGCS – Point d'information principal

Point de contact officiel: Mme Svetlana Božović – Ministère de l'économie du Monténégro
Adresse électronique: svetlana.bozovic@mek.gov.me
